

LES PRÉSENTES CONSTITUENT UN PROSPECTUS PROVISOIRE VISANT LES TITRES QUI Y SONT DÉCRITS ET DONT UN EXEMPLAIRE A ÉTÉ DÉPOSÉ AUPRÈS LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN, DU MANITOBA, DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC, MAIS QUI N'EST PAS ENCORE SOUS FORME DÉFINITIVE AUX FINS D'UN APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE. LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE COMPLÉTÉS OU MODIFIÉS. LES TITRES QU'IL DÉCRIT NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'AUCUN ENGAGEMENT DE LA PART DES RÉSIDENTS DE CES PROVINCES AVANT QUE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES COMPÉTENTE OU AUTRE ORGANISME DE RÉGLEMENTATION N'AIT VISÉ LE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DÉFINITIF.

LES TITRES DÉCRITS DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS NE SONT OFFERTS QUE LÀ OÙ L'AUTORITÉ COMPÉTENTE A ACCORDÉ SON VISA; ILS NE PEUVENT ÊTRE PROPOSÉS QUE PAR DES PERSONNES DÛMENT INSCRITES. AUCUNE COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES NI AUCUNE AUTORITÉ SIMILAIRE AU CANADA NE S'EST PRONONCÉE SUR LA QUALITÉ DES TITRES OFFERTS AUX TERMES DES PRÉSENTES; TOUTE PERSONNE QUI DONNE À ENTENDRE LE CONTRAIRE COMMET UNE INFRACTION.

DES RENSEIGNEMENTS TIRÉS DE DOCUMENTS D'INFORMATION DÉPOSÉS AUPRÈS DES COMMISSIONS DES VALEURS MOBILIÈRES OU AUTORITÉS SIMILAIRES AU CANADA SONT INTÉGRÉS PAR RENVOI AU PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ. ON PEUT SE PROCURER SANS FRAIS DES EXEMPLAIRES DE CES DOCUMENTS EN S'ADRESSANT AU CHEF DES FINANCES DE BURNTSAND INC. AU 1155 WEST PENDER STREET, BUREAU 400, VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6E 2P4, TÉLÉPHONE (604) 608-6400. AUX FINS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, LE PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ CONTIENT UNE INFORMATION CONÇUE POUR ÊTRE COMPLÉTÉE PAR LA CONSULTATION DU DOSSIER D'INFORMATION. ON PEUT SE PROCURER UN EXEMPLAIRE DU DOSSIER D'INFORMATION AUPRÈS DU CHEF DES FINANCES DE BURNTSAND INC. À L'ADRESSE ET AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE SUSMENTIONNÉS.

CES TITRES N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INSCRITS EN VERTU DE LA LOI DES ÉTATS-UNIS INTITULÉE SECURITIES ACT OF 1933, DANS SA VERSION MODIFIÉE, ET, SOUS RÉSERVE DE CERTAINS EXCEPTIONS, NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS.

NOUVELLE ÉMISSION

Le 2 mai 2000

PROSPECTUS PROVISOIRE SIMPLIFIÉ



49 499 992 \$
4 714 285 actions ordinaires
10,50 \$ le titre

Le présent prospectus vise le placement de 4 714 285 actions ordinaires (les «actions ordinaires») de Burntsand Inc. («Burntsand» ou la «société») pouvant être émises à l'exercice ou à l'exercice réputé de 4 714 285 bons de souscription spéciaux (les «bons de souscription spéciaux») placés auparavant par Burntsand. Chaque bon de souscription spécial donne à son porteur le droit d'acquérir, sous réserve d'un rajustement, une action ordinaire sans frais additionnels et peut être exercé en tout temps et à l'occasion jusqu'à 16 h 30 (heure de Vancouver) le jour (la «date d'expiration») qui correspond à la première des deux dates suivantes à survenir : a) trois jours ouvrables après que la dernière des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec a émis un visa à l'égard du prospectus définitif visant le placement des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux et b) le 7 mars 2001. Tout bon de souscription spécial qui n'a pas été exercé avant 16 h 30 (heure de Vancouver) à la date d'expiration sera réputé avoir été exercé par son porteur immédiatement auparavant sans autre formalité de la part du porteur.

Les bons de souscription spéciaux ont été vendus le 7 mars 2000 aux termes de dispenses de prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et aux termes d'une convention de prise

ferme datée du 29 février 2000 intervenue entre Burntsand et Goepel McDermid Inc., Yorkton Valeurs mobilières inc., Marchés mondiaux CIBC inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (collectivement, les «preneurs fermes»). Le prix d'offre de 10,50 \$ le bon de souscription spécial a été déterminé par négociation entre les preneurs fermes et Burntsand.

	Prix	Rémunération des preneurs fermes	Produit net revenant à la société ¹⁾
Par bon de souscription spécial.....	10,50 \$	0,63 \$	9,87 \$
Total.....	49 499 992 \$	2 969 999 \$	46 529 993 \$

1) Avant la déduction des frais de placement, estimés à 200 000 \$.

Aucune commission ni aucuns honoraires ne seront payable par les preneurs fermes ou Burntsand relativement au placement des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux.

Le produit net de l'émission des bons de souscription spéciaux est détenu dans un compte bloqué dans l'attente de la première des deux éventualités suivantes : l'exercice de tout bon de souscription spécial et l'autorisation du présent prospectus. Si le visa du présent prospectus n'est pas accordé par les commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec (les «provinces désignées») au plus tard le 5 juin 2000, chaque porteur de bons de souscription spéciaux peut choisir, au cours d'une période de dix jours ouvrables par la suite, de rétrocéder la totalité ou une partie de ses bons de souscriptions spéciaux à la société et de recevoir le remboursement de leur prix d'achat plus l'intérêt couru.

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto. Le 2 mai 2000, le cours de clôture des actions ordinaires était de 7,50 \$ à la Bourse de Toronto. Le 29 février 2000, la date à laquelle le prix des bons de souscription spéciaux a été déterminé, le cours de clôture des actions ordinaires était de 12,00 \$ à la Bourse de Toronto.

Borden Ladner Gervais s.r.l., pour le compte de Burntsand, et Farris, Vaughan, Wills & Murphy, pour le compte des preneurs fermes, se prononceront sur certaines questions d'ordre juridique. Les certificats des actions ordinaires pourront être délivrés à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux.

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	4
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ.....	4
EMPLOI DU PRODUIT	5
MODE DE PLACEMENT	5
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	7
ÉTATS FINANCIERS	7
VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	7
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	8
DROIT CONTRACTUEL D'ACTION EN RÉOLUTION	8
ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ	9
ATTESTATION DES PRENEURS FERMES.....	10

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants, déposés par la société auprès des diverses commissions des valeurs mobilières ou organismes de réglementation semblables dans chacune des provinces du Canada, sont expressément intégrés par renvoi au présent prospectus :

- a) les états financiers comparatifs vérifiés et les notes y afférentes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999 et le rapport du vérificateur y afférent;
- b) la notice annuelle de Burntsand datée du 30 mars 2000;
- c) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 27 avril 2000 concernant l'assemblée annuelle des actionnaires de la société devant avoir lieu le 8 juin 2000;
- d) l'avis de changement important de la société daté du 2 mars 2000 concernant le présent placement.

Tous les documents semblables à ceux mentionnés précédemment et tous avis de changement important (à l'exclusion de rapports confidentiels) déposés par la société aux termes des exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables après la date du présent prospectus simplifié et avant 16 h 30 (heure de Vancouver) à la date d'expiration sont réputés intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié.

Toute déclaration contenue dans un document intégré ou réputé intégré par renvoi aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée aux fins du présent prospectus simplifié dans la mesure où une déclaration contenue aux présentes, ou dans tout autre document déposé par la suite qui est également intégré ou réputé intégré par renvoi aux présentes, modifie ou remplace cette déclaration. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée faire partie intégrante du présent prospectus simplifié, sauf comme elle est modifiée ou remplacée. Il n'est pas nécessaire que la déclaration nouvelle porte expressément qu'elle modifie ou remplace la déclaration antérieure, ni qu'elle comprenne quelque autre information donnée dans le document qu'elle modifie ou remplace. La déclaration nouvelle n'est pas réputée constituer une admission, à une fin quelconque, du fait que la déclaration antérieure, au moment où elle a été faite, constituait une information fausse ou trompeuse relativement à un fait important ou omettait un fait important exigé ou nécessaire afin que la déclaration ne soit pas trompeuse dans les conditions où elle a été faite. La déclaration ainsi modifiée ou remplacée n'est pas réputée, dans sa forme non modifiée ou remplacée, faire partie du présent prospectus simplifié.

LA SOCIÉTÉ

Burntsand est une entreprise d'intégration de solutions d'affaires électroniques qui offre la stratégie de transition, et ensuite conçoit et met en oeuvre des solutions informatiques pour les affaires électroniques de moyennes et de grandes entreprises au Canada et aux États-Unis. Burntsand met l'accent sur le segment du marché interentreprises.

Burntsand produit des solutions d'affaires électroniques dans des champs d'application d'accueil direct de la clientèle qui se divisent généralement de la façon suivante : i) le commerce électronique, ii) la gestion électronique des relations avec la clientèle («GERC») et iii) les renseignements d'affaires électroniques.

Burntsand emploie environ 270 personnes et a son siège social à Vancouver, en Colombie-Britannique, mais elle possède également des bureaux à Calgary (Alberta), à Winnipeg (Manitoba), à Toronto et à Ottawa (Ontario), à Montréal (Québec), à Denver (Colorado) et à Houston (Texas). L'adresse du siège social de la société est la suivante : 1155 West Pender Street, bureau 400, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 2P4. Le bureau où sont conservés les registres se situe au 200 Burrard Street, bureau 1200, Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1T2. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

EMPLOI DU PRODUIT

La société ne recevra aucune contrepartie additionnelle de l'émission des actions ordinaires à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux. Le produit brut de la vente antérieure des bons de souscription spéciaux a été de 49 499 992 \$. Le produit brut a été déposé dans un compte bloqué auprès de la Compagnie Montréal Trust du Canada à la clôture de l'émission des bons de souscription spéciaux, le 7 mars 2000. Le produit brut et l'intérêt couru seront remis à la libre disposition de la société à l'émission du visa du prospectus définitif par la commission des valeurs mobilières de chacune des provinces désignées. Le produit du placement sera utilisé par la société comme réserve pour des acquisitions futures et à des fins générales d'entreprise.

La société n'a actuellement pris aucun engagement ni conclu aucune convention relativement à une acquisition. La société recherche activement des acquisitions, bien qu'elle n'ait pas établi d'échéancier pour de telles acquisitions. Aucune estimation du coût des acquisitions ne peut être donnée.

MODE DE PLACEMENT

Aux termes d'une convention de prise ferme datée du 29 février 2000 (la «convention de prise ferme») intervenue entre Burntsand et Goepel McDermid Inc. au 925 West Georgia Street, bureau 2200, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3L2, Yorkton Valeurs mobilières inc. au 8 BCE Place, 181 Bay Street, bureau 3100, P.O. Box 830, Toronto (Ontario) M5J 2T3, Marchés mondiaux CIBC inc. au BCE Place, 161 Bay Street, 6^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2S8 et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 200 Bay Street, South Tower, 4^e étage, Royal Bank Plaza, Toronto (Ontario) M5J 2W7 (collectivement, les «preneurs fermes»), Burntsand a convenu de vendre et les preneurs fermes ont convenu d'acheter 4 714 285 bons de souscription spéciaux à un prix de 10,50 \$ le bon de souscription spécial. Burntsand a conclu des conventions de souscription le 7 mars 2000 avec des souscripteurs substitués aux termes d'arrangements pris par les preneurs fermes. Les souscripteurs substitués ont acheté la totalité des 4 714 285 bons de souscription spéciaux. Les bons de souscription spéciaux ont été émis aux termes de dispenses de prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le présent prospectus est déposé relativement au placement des 4 714 285 actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux.

Les bons de souscription spéciaux ont été émis aux termes d'un acte relatif aux bons de souscription spéciaux daté du 7 mars 2000 (l'«acte relatif aux bons de souscription spéciaux») intervenu entre Burntsand et la Compagnie Montréal Trust du Canada, à titre de fiduciaire (le «fiduciaire»). Chaque bon de souscription spécial donne droit à son porteur de recevoir, sous réserve d'un rajustement, une action ordinaire sans frais additionnels. Le produit brut de l'émission et de la vente des bons de souscription spéciaux a été de 49 499 992 \$, et des honoraires globaux de 2 969 999 \$ ont été payés aux preneurs fermes relativement à l'émission et à la vente des bons de souscription spéciaux. Les frais de la présente émission, estimés à environ 200 000 \$, ont été payés par la société à même son fonds de roulement.

Chaque bon de souscription spécial peut être exercé en tout temps à compter de la date d'émission jusqu'à 16 h 30 (heure de Vancouver) à la première des dates (la «date d'expiration») suivantes à survenir :

- a) 3 jours ouvrables après que la dernière commission des valeurs mobilières des provinces désignées a émis un visa à l'égard du prospectus définitif visant le placement des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux;
- b) le 7 mars 2001.

Tout bon de souscription spécial qui n'a pas été exercé avant 16 h 30 (heure de Vancouver) à la date d'expiration sera réputé avoir été exercé par son porteur immédiatement auparavant sans autre formalité de sa part.

Le produit brut de l'émission des bons de souscription spéciaux est détenu dans un compte bloqué dans l'attente de l'exercice de tout bon de souscription spécial ou de l'autorisation du présent prospectus, selon le premier événement à survenir, et sera remis par la suite à la libre disposition de la société à l'émission du visa du prospectus définitif par les commissions des valeurs mobilières dans chacune des provinces désignées. Si le visa du prospectus définitif n'est pas accordé par les commissions des valeurs mobilières dans chacune des provinces désignées au plus tard le 5 juin 2000, chaque porteur de bons de souscription spéciaux peut choisir, au cours d'une période de dix jours ouvrables par la suite, de rétrocéder la totalité ou une partie de ses bons de souscription spéciaux à la société et de recevoir le remboursement de leur prix d'achat, en plus de l'intérêt, à même le produit de la présente émission détenu par le fiduciaire dans un compte bloqué.

Le présent prospectus est déposé dans chacune des provinces désignées pour viser le placement des actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux. Ces actions ordinaires seront, après l'émission, émises en tant qu'actions entièrement libérées et non susceptibles d'un appel subséquent.

L'acte relatif aux bons de souscription spéciaux prévoit que les droits conférés par les bons de souscription spéciaux seront sous réserve d'un rajustement dans certains cas, y compris notamment, sous réserve de certaines restrictions, de toute réorganisation du capital-actions de la société au moyen d'un regroupement, d'une subdivision, d'une fusion, d'un arrangement ou autrement, ou du paiement de dividendes en actions ou d'une autre distribution en espèces, en biens ou en titres à la totalité ou à la quasi-totalité des actionnaires de la société.

La société a convenu d'indemniser les preneurs fermes et leurs administrateurs, dirigeants et employés à l'égard de certaines responsabilités. La société a également convenu de ne pas offrir, ni vendre ni autrement aliéner, sans le consentement préalable des preneurs fermes, toute action ordinaire ou titre pouvant être converti en action ordinaire ou pouvant être échangé ou exercé contre des actions ordinaires (autres que les actions ordinaires offertes par les présentes, les actions ordinaires pouvant être émises aux termes de la levée d'options attribuées suivant le régime d'options d'achat d'actions de la société et les actions ordinaires pouvant être émises relativement aux acquisitions futures effectuées par la société) jusqu'au 6 juin 2000 ni d'annoncer publiquement son intention de faire ce qui précède.

Toute action ordinaire émise à l'exercice ou à l'exercice présumé des bons de souscription spéciaux avant le moment auquel le visa est accordé pour le présent prospectus sera assujettie à des périodes de détention aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les bons de souscription spéciaux et les actions ordinaires n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi intitulée *United States Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, (la «Loi de 1933») ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis. Les bons de souscription

spéciaux et les actions ordinaires ne peuvent être offerts en vente, vendus ni autrement transférés ou cédés à moins qu'ils ne soient offerts en vente, vendus ou autrement transférés ou cédés : a) à la société, b) à l'extérieur des États-Unis à une personne qui n'est pas un ressortissant des États-Unis ou c) aux termes d'une dispense à l'égard des exigences d'inscription de la Loi de 1933 après avoir fourni un avis juridique que la société juge satisfaisant.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de Burntsand se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale (les «actions ordinaires») et d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. De ce capital-actions, 56 192 610 actions ordinaires sont émises et en circulation et aucune action privilégiée n'est émise ni en circulation.

Les porteurs des actions ordinaires ont droit à un vote par action ordinaire sur toutes les questions pouvant leur être soumises. Les porteurs des actions ordinaires, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées, ont droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration en déclare et de recevoir une part proportionnelle des actifs de la société pouvant être distribués aux actionnaires en cas de liquidation et de dissolution. Il n'y a aucun droit de rachat, de conversion ou de souscription privilégié rattaché aux actions ordinaires.

Les actions privilégiées peuvent, à l'occasion, être émises en une ou en plusieurs séries, et le conseil d'administration est autorisé par les statuts de la société à créer et à rattacher des droits spéciaux et des restrictions à une série d'actions. En cas de liquidation ou de dissolution de la société ou d'une distribution de ses actifs aux fins de dissoudre ses affaires, les porteurs des actions privilégiées ont le droit, à ce titre, à moins que les droits spéciaux et les restrictions rattachés à ces actions ne prévoient le contraire, après le paiement des dividendes impayés, de recevoir le montant de capital payé par action (ou comme le prévoient autrement les droits spéciaux et restrictions qui s'y rattachent) à même les actifs de la société en priorité, avant la distribution des actifs restants aux porteurs des actions ordinaires. Les porteurs des actions privilégiées n'ont pas droit de voter à toute assemblée générale des actionnaires à moins qu'un droit spécial ne le prévoit expressément.

ÉTATS FINANCIERS

Comme l'indique la dernière notice annuelle de la société, la société a réalisé plusieurs acquisitions au cours des trois dernières années. En raison de ces acquisitions, le présent prospectus comprend un état consolidé condensé pro forma des résultats de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 et des états financiers des entités acquises.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la société sont Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés, au 1055 Dunsmuir Street, bureau 2100, Vancouver (Colombie-Britannique).

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires est la Compagnie Montréal Trust du Canada, au 510 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique). Ce bureau et les bureaux principaux de la Compagnie Montréal Trust du Canada à Toronto peuvent effectuer les transferts et délivrer les certificats.

DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois établies par diverses autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée d'un prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus ou une modification contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

DROIT CONTRACTUEL D'ACTION EN RÉSOLUTION

Dans le cas où le porteur d'un bon de souscription spécial qui acquiert des actions ordinaires à l'exercice du bon de souscription spécial conformément au présent prospectus a le droit ou obtient le droit, en vertu des lois applicables en matière de valeurs mobilières, au recours en résolution en raison du fait que le présent prospectus ou toute modification contient des informations fausses ou trompeuses, ce porteur a le droit de demander la résolution non seulement de l'exercice de son bon de souscription spécial, mais aussi de l'opération de placement privé par l'entremise de laquelle le bon de souscription spécial a été acquis à l'origine. Il a le droit, selon cette résolution, d'obtenir le plein remboursement de toute contrepartie payée à la société lors de l'acquisition du bon de souscription spécial. Si ce porteur est un cessionnaire autorisé du souscripteur original d'un bon de souscription spécial, ce cessionnaire autorisé a le droit d'exercer les droits de résolution et le droit au remboursement accordés aux présentes comme s'il était le souscripteur original. Les droits précédents s'ajoutent à tout autre droit ou recours ouvert à un porteur d'un bon de souscription spécial en vertu de l'article 131 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique) et de dispositions des lois sur les valeurs mobilières d'autres provinces ou autrement en droit et sont assujettis aux moyens de défense, aux limitations et aux autres dispositions de ces lois.

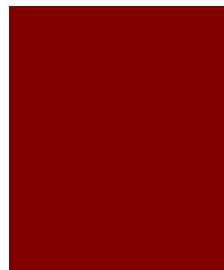
BURNTSAND INC.

État consolidé condensé pro forma de la perte

Exercice terminé le 31
décembre 1999
(non vérifié)

	Burntsand Inc.	Choreo Systems Inc.				Next Generation Solutions Inc.		
	31 décembre 1999	Période de cinq mois terminée le 31 mars 1999	Période de un mois terminée le 30 avril 1999	Redressements	Note	Période de cinq mois terminée le 31 mai 1999	Période de un mois terminée le 30 juin 1999	Redressements
PRODUITS	38 612 064 \$	6 017 304 \$	351 471 \$	(2 887 737) \$	4(iii)	4 515 648 \$	882 072 \$	- \$
CHARGES								
Coût des produits et frais généraux, administratifs, de marketing et de développement	35 404 577	6 373 219	396 781	(2 858 259)	4(iii)	4 335 572	1 904 725	-
Bénéfice (perte) avant amortissement, intérêts, provision pour perte de valeur	3 207 487	(355 915)	(45 310)	(29 478)		180 076	(1 022 653)	-
et impôts sur les bénéfices	(732 464)	(75 769)	(13 944)	73 782	4(iii)	(30 581)	(9 525)	-
Amortissement des immobilisations	(51 273)	(95 248)	(6 250)	47 906	4(iii)	(102 804)	(20 136)	-
Intérêts débiteurs	372 894	-	-	-		-	-	-
Intérêts créditeurs								
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT CHARGE D'IMPÔTS ET AMORTISSEMENT	2 796 644	(526 932)	(65 504)	92 210		46 691	(1 052 314)	-
DE L'ÉCART D'ACQUISITION					-	-	-	-
Charge d'impôts	(129 952)	-	-	-		(8 000)	-	-
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)								
AVANT AMORTISSEMENT DE L'ÉCART D'ACQUISITION	2 666 692	(526 932)	(65 504)	92 210		38 691	(1 052 314)	-
AMORTISSEMENT DE L'ÉCART D'ACQUISITION	(2 896 067)	-	-	(260 952)	4(i)	-	-	(1 221 790)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(229 375) \$	(526 932) \$	(65 504) \$	(168 742) \$		38 691 \$	(1 052 314) \$	(1 221 790) \$

PERTE PAR ACTION (NOTE 5)





État consolidé condensé pro forma de la perte

BURNTSAND INC.

(auparavant Burnt Sand Solutions Inc.)

31 décembre 1999

Rapport sur la compilation

État consolidé condensé pro forma de la perte

Aux administrateurs de
Burntsand Inc. (auparavant Burnt Sand Solutions Inc.)

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation de l'état consolidé condensé pro forma de la perte de Burntsand Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, lequel a été préparé pour inclusion dans le prospectus de Burntsand Inc. daté du • 2000. À notre avis, cet état consolidé condensé pro forma de la perte a été compilé correctement pour refléter les opérations proposées et les hypothèses décrites dans les notes complémentaires.

Comptables agréés
Vancouver, Colombie-Britannique
•, 2000

BURNTSAND INC.
Notes complémentaires
État de la perte
(non vérifié)

1. MODE DE PRÉSENTATION

L'état consolidé condensé pro forma de la perte non vérifié ci-joint de Burntsand Inc. (« Burntsand ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 a été préparé par la direction pour inclusion dans le prospectus de Burntsand daté du • après avoir tenu compte du regroupement de Burntsand, de Choreo Systems Inc. (« Choreo ») et de Next Generation Solutions Inc. (« Next Generation ») ainsi que des opérations s'y rapportant en fonction des hypothèses décrites à la note 3 ci-après.

L'état financier consolidé condensé pro forma de Burntsand a été tiré des documents suivants :

- i) les états financiers vérifiés de Burntsand au 31 décembre 1999 et pour l'exercice terminé à cette date;
- ii) les états financiers intermédiaires non vérifiés de Choreo au 31 mars 1999 et pour la période de cinq mois terminée à cette date;
- iii) les états financiers intermédiaires non vérifiés de Next Generation au 31 mai 1999 et pour la période de cinq mois terminée à cette date.

L'état consolidé condensé pro forma de la perte de Burntsand doit être lu en parallèle avec les états financiers qui précèdent et les notes complémentaires s'y rapportant.

Un bilan consolidé condensé pro forma n'est pas inclus, car les états financiers consolidés de Burntsand au 31 décembre 1999 et pour l'exercice terminé à cette date reflètent l'acquisition de Choreo et de Next Generation, dont les dates de prise d'effet sont le 1^{er} mai 1999 et le 1^{er} juillet 1999 respectivement.

L'état consolidé condensé pro forma de la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 a été préparé en fonction des hypothèses décrites à la note 3. Il représente le regroupement de l'état de la perte de Burntsand pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, de Choreo pour la période de six mois terminée le 30 avril 1999 et de Next Generation pour la période de six mois terminée le 30 juin 1999.

BURNTSAND INC.
Notes complémentaires
État de la perte
(non vérifié)

1. MODE DE PRÉSENTATION (suite)

L'état consolidé condensé pro forma de la perte ne vise pas à refléter les résultats d'exploitation de Burntsand qui auraient pu être réellement obtenus si les opérations décrites à la note 3 et divers redressements pro forma avaient eu lieu aux dates indiquées. En outre, cet état financier pro forma n'est pas représentatif des résultats d'exploitation qui pourraient être obtenus ultérieurement.

2. ACQUISITIONS

a) Next Generation

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 1999, la Société a convenu d'acquérir toutes les actions émises et en circulation de Next Generation pour un coût total de 6 895 287 \$, y compris les coûts de l'opération de 100 000 \$. La contrepartie versée était constituée de 2 068 480 actions ordinaires d'une juste valeur de 2 930 287 \$ et de 3 865 000 \$ en espèces, dont une tranche de 2 365 000 \$ a été affectée au remboursement de la dette à long terme. La juste valeur des actions ordinaires a été calculée en fonction du cours du marché à la date d'émission, escomptée pour la période de détention et d'entiercement. L'acquisition a été finalisée le 29 juillet 1999.

L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple, et le prix d'achat a été attribué à la juste valeur estimative des actifs nets acquis comme suit :

Juste valeur estimative des actifs nets acquis :

Actif à court terme	2 692 765 \$
Immobilisations	426 343
	3 119 108
Moins : passif à court terme	(3 502 437)
passif au titre de contrats de location-acquisition	(52 123)
	(435 452)
Écart d'acquisition	7 330 739
	6 895 287 \$

Les résultats d'exploitation de Next Generation ont été consolidés par la Société à compter du 1^{er} juillet 1999, soit la date de prise d'effet de l'acquisition. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans, soit la durée de vie prévue.

BURNTSAND INC.
Notes complémentaires
État de la perte
(non vérifié)

2. ACQUISITIONS (suite)

b) Choreo

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 1999, la Société a convenu d'acquérir toutes les actions émises et en circulation de Choreo pour un coût total de 1 772 859 \$, y compris les coûts de l'opération de 100 000 \$. La contrepartie versée était constituée de 580 000 actions ordinaires d'une juste valeur de 672 859 \$ et de 1 000 000 \$ en espèces. La juste valeur des actions ordinaires a été calculée en fonction du cours du marché à la date d'émission, escomptée pour la période de détention. L'acquisition a été menée à terme le 31 mai 1999.

L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple, et le prix d'achat a été attribué à la juste valeur estimative des actifs nets acquis comme suit :

Juste valeur estimative des actifs nets acquis :

Actif à court terme	1 406 961 \$
Immobilisations	582 962
	1 989 923
Moins : Passif à court terme	(2 275 450)
Passif au titre de contrats de location-acquisition	(290 180)
	(575 707)
Écart d'acquisition	2 348 566
	1 772 859 \$

Les résultats d'exploitation de Choreo ont été consolidés par la Société à compter du 1^{er} mai 1999, soit la date de prise d'effet de l'acquisition. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans, soit la durée prévue des avantages découlant de cette acquisition.

3. HYPOTHÈSES PRO FORMA

Dans l'état consolidé condensé pro forma de la perte de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, les acquisitions de Choreo et de Next Generation ont été comptabilisées comme si elles avaient eu lieu le 1^{er} janvier 1999.

BURNTSAND INC.
Notes complémentaires
État de la perte
(non vérifié)

4. REDRESSEMENTS PRO FORMA

Les états consolidés condensés pro forma comprennent les redressements suivants :

- i) le redressement de l'amortissement de l'écart d'acquisition relatif à Choreo;
- ii) le redressement de l'amortissement de l'écart d'acquisition relatif à Next Generation;
- iii) le redressement de l'état des résultats de Choreo de la période de six mois terminée le 30 avril 1999 afin d'exclure les activités dont Burntsand n'a pas fait l'acquisition.

.

5. PERTE PAR ACTION

Aux fins des états financiers consolidés condensés pro forma, la perte par action a été calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 après avoir donné effet aux opérations décrites à la note 3.

États financiers de

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

Période allant du 1^{er} janvier 1998 au 13 novembre 1998 et exercice terminé le
31 décembre 1997

Exercice terminé le 31 décembre 1996 (non vérifié)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de
RDI Retail Dynamics Inc.

Nous avons vérifié les bilans de RDI Retail Dynamics Inc. au 13 novembre 1998 et au 31 décembre 1997 et les états des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) et des flux de trésorerie de la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 13 novembre 1998 et de l'exercice terminé le 31 décembre 1997. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 13 novembre 1998 et au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et les flux de sa trésorerie pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 13 novembre 1998 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Vancouver, Canada
Le 21 mai 1999

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Au conseil d'administration de
RDI Retail Dynamics Inc.

Nous avons procédé à l'examen des états des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la société.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Vancouver, Canada
Le 12 mars 1997

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

Bilans

	13 novembre 1998	31 décembre 1997
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	134 624 \$	5 160 \$
Comptes clients	775 213	197 010
Charges payées d'avance	7 885	6 238
	917 722	208 408
Immobilisations (note 2)	25 798	66 760
	943 520 \$	275 168 \$
Passif et avoir des actionnaires (négatif)		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	262 651 \$	138 193 \$
Sommes à payer aux actionnaires (note 3)	17 977	67 272
Tranche de la dette à long terme		
échéant à moins d'un an	–	15 000
Tranche des billets échéant à moins d'un an	5 716	92 030
Avances à payer	–	73 764
Impôts sur le revenu exigibles	188 600	–
	474 944	386 259
Dette à long terme (note 4)	–	16 250
Billets (note 5)	–	7 392
Avoir des actionnaires (négatif)		
Capital-actions (note 6)	167 316	99 599
Bénéfices non répartis (déficit)	301 260	(234 332)
	468 576	(134 733)
Engagements (note 7)		
Incertitude liée au passage à l'an 2000 (note 9)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 11)		
	943 520 \$	275 168 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

«JAMES R. YEATES» _____, administrateur

«GERRY VAN GAANS» _____, administrateur

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis (déficit)

	Pour la période comprise entre le 1 ^{er} janvier et le 1998 13 novembre 1998	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Exercice terminé le 31 décembre 1996 (non vérifié)
Produits	2 335 650 \$	1 074 857 \$	564 555 \$
Charges			
Charges bancaires et intérêts	53 501	16 466	8 550
Amortissement	40 962	33 789	45 599
Location de matériel	46 303	36 782	25 383
Commercialisation	200 674	10 024	—
Loyer des bureaux	42 602	27 126	14 893
Honoraires	39 964	35 600	15 508
Recherche et développement	—	220 792	—
Salaires et charges sociales	903 784	357 092	211 465
Frais de vente, généraux et administratifs	194 226	226 413	81 576
Coût des logiciels	9 415	128 343	154 538
Frais de déplacement	80 027	59 991	20 680
	1 611 458	1 152 418	578 192
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le revenu	724 192	(77 561)	(13 637)
Impôts sur le revenu	(188 600)	—	—
Bénéfice net (perte)	535 592	(77 561)	(13 637)
Déficit, au début	(234 332)	(112 316)	(98 679)
Prime sur actions rachetées et annulées	—	(44 455)	—
Bénéfices non répartis (déficit), à la fin	301 260 \$	(234 332)\$	(112 316)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

État des flux de trésorerie

	Pour la période comprise entre le 1 ^{er} janvier et le 1998 13 novembre 1998	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Exercice terminé le 31 décembre 1996 (non vérifié)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :			
Exploitation			
Bénéfice net (perte)	535 592 \$	(77 561) \$	(13 637) \$
Amortissement et élément n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse	40 962	33 789	45 599
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation :			
Comptes clients	(578 203)	49 527	(234 371)
Charges payées d'avance	(1 647)	(5 710)	(528)
Comptes fournisseurs et charges à payer	124 458	88 507	40 160
Avances de salariés	—	(5 667)	5 667
Impôts sur le revenu exigibles	188 600	—	—
	309 762	82 885	(157 110)
Investissement			
Acquisition d'immobilisations	—	(79 785)	(27 686)
Financement			
Avances à payer	(73 764)	73 764	—
Dette à long terme	(31 250)	(15 000)	50 000
Sommes à payer aux actionnaires	(49 295)	30 793	23 856
Billets	(93 706)	26 889	68 783
Émission d'actions ordinaires de catégorie A au comptant	—	10 667	—
Émission d'actions ordinaires de catégorie A pour rembourser l'emprunt d'un actionnaire	60 000	—	—
Rachat d'actions ordinaires de catégorie A en contrepartie d'un billet	—	(56 334)	(18 480)
Conversion d'un billet en une souscription d'actions ordinaires de catégorie A	—	—	10 000
Rachat d'actions ordinaires de catégorie B en contrepartie d'un billet	—	(40 000)	—
Émission d'actions ordinaires de catégorie C au comptant	8 027	—	—
Rachat d'actions ordinaires de catégorie C	(310)	—	—
Souscription d'actions ordinaires de catégorie A	—	—	10 000
Souscription d'actions ordinaires de catégorie B	—	—	20 000
Annulation d'actions ordinaires de catégorie A	—	—	(10 000)
	(180 298)	30 779	154 159
Augmentation (diminution) des liquidités	129 464	33 879	(30 637)
Encaisse (dette bancaire), au début	5 160	(28 719)	1 918
Encaisse (dette bancaire), à la fin	134 624 \$	5 160 \$	(28 719) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 13 novembre 1998 ainsi que pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 et l'exercice terminé le 31 décembre 1996 (non vérifié)

RDI Retail Dynamics Inc. (la « société ») a été constituée en personne morale en vertu de la *British Columbia Company Act*, le 25 avril 1995, et elle a été prorogée aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le 7 août 1997. La société offre principalement des services de consultation et de mise en œuvre de nouveaux systèmes dans le domaine de l'entreposage de données.

1. Principales conventions comptables

a) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de deux ans.

b) Constatation des produits

Les produits tirés de la consultation et de la mise en œuvre sont constatés à mesure que les services sont rendus. Les produits tirés des ventes sont constatés au moment de la livraison des articles au client.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés, y compris les comptes clients, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Au 13 novembre 1998			
Matériel informatique	100 615 \$	98 649 \$	1 966 \$
Logiciels	73 829	52 185	21 644
Mobilier	10 382	8 194	2 188
	184 826 \$	159 028 \$	25 798 \$

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

Notes afférentes aux états financiers, page 83

Pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 13 novembre 1998
et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

2. Immobilisations (suite)

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 1997			
Matériel informatique	100 615 \$	92 063 \$	8 552 \$
Logiciels	73 829	20 995	52 834
Mobilier	10 382	5 008	5 374
	184 826 \$	118 066 \$	66 760 \$

3. Sommes à payer aux actionnaires

Les sommes à payer aux actionnaires de la société ne sont assorties d'aucun intérêt, ni d'aucune modalité de remboursement déclarée.

4. Dette à long terme

La société a contracté un emprunt de la *Business Development Corporation* qui est entré en vigueur le 23 octobre 1996, portant intérêt au taux de 12 % par année, dont les versements mensuels de capital sont de 1 250 \$ plus les intérêts et venant à échéance le 23 janvier 2000. Cet emprunt a été remboursé en totalité au cours de la période terminée le 13 novembre 1998.

La société a donné les garanties suivantes à l'égard de l'emprunt bancaire :

- Une charge fixe et spécifique grevant la totalité des biens meubles actuellement détenus et qui seront détenus dans l'avenir par la société, y compris le matériel, les stocks, les comptes clients et les biens incorporels.
- Une charge flottante grevant la totalité des biens immeubles et de biens à bail actuellement détenus et qui seront détenus dans l'avenir par la société.

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

Notes afférentes aux états financiers, page 84

Pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 13 novembre 1998
et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

5. Billets

	1998	1997
Billets à payer à d'anciens actionnaires	- \$	99 422 \$
Moins : la tranche à court terme	-	(92 030)
	- \$	7 392 \$

Les billets à payer à d'anciens actionnaires se composent de ce qui suit :

- Billets à payer à trois anciens actionnaires totalisant 88 334 \$, lesquels billets ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont payables sur demande.
- Billet à payer à un ancien actionnaire totalisant 11 088 \$, remboursable en trois versements annuels égaux de 3 696 \$ à compter du 4 octobre 1998 et venant à échéance le 4 octobre 2000. Aucun intérêt n'a été accumulé à l'égard du solde impayé et la société peut rembourser le solde impayé sans donner de préavis, sans encourir de pénalité et sans verser de prime.

Les billets ont été remboursés en totalité lors de la période terminée le 13 novembre 1998.

6. Capital-actions

Autorisé :

15 000 000 d'actions ordinaires avec droit de vote de catégorie A sans valeur nominale

5 000 000 d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote et sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote et sans valeur nominale, rachetables en tout temps au gré de la société

Émis et en circulation

	Nombre d'actions	Montant
Catégorie A		
Solde au 31 décembre 1996 (non vérifié)	1 372 193	102 331\$
Actions émises au comptant	325 550	10 667
Rachat d'actions	(186 668)	(13 399)
Actions émises dans le cadre d'une souscription effectuée une année antérieure	100 000	—
Solde au 31 décembre 1997	1 611 075	99 599

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

Notes afférentes aux états financiers, page 85

Pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 13 novembre 1998
et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

6. Capital-actions (suite)

	Nombre d'actions	Montant
Actions émises à un actionnaire afin d'éviter la dilution des avoirs	19 363	—
Actions émises afin de rembourser l'emprunt d'un actionnaire	1 935 483	60 000
Solde au 13 novembre 1998	3 565 921	159 599
Catégorie B		
Solde au 31 décembre 1996 (non vérifié)	—	20 000
Actions émises dans le cadre d'une souscription effectuée une année antérieure	100 000	—
Rachat d'actions	(100 000)	(20 000)
Solde aux 31 décembre 1997 et 13 novembre 1998	—	—
Catégorie C		
Solde au 31 décembre 1997	—	—
Actions émises au comptant	258 960	8 027
Rachat d'actions	(10 000)	(310)
Solde au 13 novembre 1998	248 960	7 717
	3 814 881	167 316 \$

7. Engagements

La division a conclu divers contrats afin de louer du matériel informatique et un véhicule pour ses propres besoins. Les paiements annuels minimaux requis en vertu des contrats de location sont les suivants :

1999	60 626 \$
2000	39 266
2001	19 917
2002	1 530
	121 339 \$

8. Impôts sur le revenu

Le bilan ne tient pas compte des réductions futures d'impôt sur le revenu que la société pourrait obtenir par l'utilisation de pertes autres qu'en immobilisations d'environ 99 000 \$ qui expirent en 2002 et 2004.

RDI RETAIL DYNAMICS INC.

Notes afférentes aux états financiers, page 86

Pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 13 novembre 1998
et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

9. Incertitude créée par le passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour désigner l'année. Les systèmes tributaires des dates pourraient confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraînerait des erreurs dans le traitement des données faisant intervenir des dates commençant avec l'an 2000. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, s'ils sont négligés, les conséquences sur les résultats d'exploitation et sur l'information financière peuvent aller d'erreurs minimales à des pannes majeures des systèmes, ce qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il est impossible de savoir avec certitude si tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 ayant une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

10. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

11. Événements postérieurs à la date du bilan

Les actions de la société ont été transférées à Burnt Sand Solutions Inc. (« Burnt Sand ») le 3 novembre 1998. Le 13 novembre 1998, l'exploitation a été transférée à Burnt Sand au moment de la liquidation de la société. Depuis le 14 novembre 1998, RDI Retail Dynamics exerce ses activités comme division de Burnt Sand Solutions Inc.

ÉTATS FINANCIERS DE CHOREO SYSTEMS INC.

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Choreo Systems Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Choreo Systems Inc. aux 31 octobre 1998 et 1997 et les états consolidés des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière des exercices terminés les 31 octobre 1998, 1997 et 1996. La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société aux 31 octobre 1998 et 1997, les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les exercices terminés les 31 octobre 1998, 1997, 1996 selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés
Ottawa (Ontario)
Le 4 décembre 1998

Rapport de mission d'examen

Aux administrateurs de
Choreo Systems Inc.

Nous avons procédé à l'examen du bilan consolidé de Choreo Systems Inc. au 31 mars 1999 ainsi que des états consolidés des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la Société.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés
Ottawa (Ontario)
Le 17 mai 1999

CHOREO SYSTEMS INC.
Bilans consolidés

	31 mars 1999	31 octobre 1998	31 octobre 1997
	(non vérifié)		
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	650 511 \$	- \$	125 714 \$
Débiteurs	1 979 862	2 193 995	2 502 161
Débiteurs non facturés	4 245	24 349	50 059
Stocks	599 385	174 200	394 799
Charges payées d'avance	18 411	40 250	53 882
	3 252 414	2 432 794	3 126 615
IMMOBILISATIONS (note 4)	393 544	462 352	493 668
	3 645 958 \$	2 895 146 \$	3 620 283 \$
PASSIF À COURT TERME			
Dette bancaire (note 5)	- \$	130 183 \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	3 642 216	2 242 368	2 068 023
Produits reportés	29 400	3 870	106 659
Tranche des paiements incitatifs à l'égard de contrats de location échéant à moins d'un an	24 260	24 260	24 260
Tranche de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition échéant à moins d'un an	21 862	20 909	19 299
	3 717 738	2 421 590	2 218 241
DETTE À LONG TERME (note 6)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
PAIEMENTS INCITATIFS À L'ÉGARD DE CONTRATS DE LOCATION	3 273	12 070	37 330
OBLIGATION EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	36 486	46 093	67 002
	4 757 497	3 479 753	3 322 573
INSUFFISANCE DES CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions (note 8)	2 115 750	2 115 750	2 115 750
Déficit	(3 227 289)	(2 700 357)	(1 818 040)
	(1 111 539)	(584 607)	297 710
	3 645 958 \$	2 895 146 \$	3 620 283 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL

(signé) James R. Yeates, administrateur

(signé) Gerry Van Gaans, administrateur

CHOREO SYSTEMS INC.
États consolidés des résultats et du déficit

	Périodes de cinq mois terminées les 31 mars		Exercices terminés les 31 octobre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)	(non vérifié)			
Produits d'exploitation					
Produits	3 909 756 \$	3 017 255 \$	8 767 554 \$	9 622 935 \$	10 836 775 \$
Frais de service et entretien	2 107 548	1 777 605	4 448 067	3 456 369	2 353 607
	6 017 304	4 794 860	13 215 621	13 079 304	13 190 382
Coût des ventes	4 192 605	3 050 506	8 843 021	8 522 528	8 701 813
	1 824 699	1 744 354	4 372 600	4 556 776	4 488 569
Charges					
Salaires et avantages sociaux	1 455 542	1 423 724	3 303 780	3 314 781	2 848 599
Exploitation et administration	725 072	660 318	1 581 499	1 803 221	1 905 311
Amortissement	75 769	82 608	226 850	185 670	119 858
Intérêts et frais bancaires	95 248	54 111	137 788	106 784	65 261
Créances irrécouvrables	-	-	5 000	139 000	5 735
	2 351 631	2 220 761	5 254 917	5 549 456	4 944 764
PERTE NETTE	(526 932)	(476 407)	(882 317)	(992 680)	(456 195)
DÉFICIT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(2 700 357)	(1 818 040)	(1 818 040)	(825 360)	(55 230)
Dividendes	-	-	-	-	(25 621)
Excédent versé lors de l'annulation d'actions ordinaires	-	-	-	-	(288 314)
DÉFICIT, À LA FIN DE LA PÉRIODE	(3 227 289) \$	(2 294 447) \$	(2 700 357) \$	(1 818 040) \$	(825 360) \$

CHOREO SYSTEMS INC.
États consolidés des flux de trésorerie

	Périodes de cinq mois terminées les 31 mars		Exercices terminés les 31 octobre		
	<u>1999</u>	<u>1998</u>	<u>1998</u>	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	(non vérifié)	(non vérifié)			
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES					
EXPLOITATION					
Perte nette	(526 932)	\$ (476 407)	\$ (882 317)	\$ (992 680)	\$ (456 195)
Éléments sans incidence sur l'encaisse					
Amortissement	75 769	82 608	226 850	185 670	119 858
Réduction des paiements incitatifs à l'égard de contrats de location	(8 797)	(10 525)	(25 260)	(27 324)	-
	(459 960)	(404 324)	(680 727)	(834 334)	(336 337)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 9)	1 256 269	(14 447)	639 663	(220 229)	(199 076)
	796 309	(418 771)	(41 064)	(1 054 563)	(535 413)
INVESTISSEMENT					
Acquisition d'immobilisations	(6 961)	(82 191)	(195 534)	(124 420)	(459 737)
FINANCEMENT					
Frais d'émission d'actions	-	-	-	(298 772)	-
Émission de capital-actions	-	-	-	-	21 087
Augmentation de la dette à long terme	-	-	-	1 000 000	-
Remboursement de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	(8 654)	(7 797)	(19 299)	(17 468)	-
Rachat de capital-actions	-	-	-	(21 087)	(529 590)
Émission de bons de souscription spéciaux	-	-	-	-	2 166 293
Augmentation de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	-	-	-	-	103 769
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	-	(61 275)
Dividendes	-	-	-	-	(25 621)
Utilisation (remboursement) de la dette bancaire	(130 183)	383 045	130 183	-	(37 489)
	(138 837)	375 248	110 884	662 673	1 637 174
SORTIES (RENTRÉES) NETTES	650 511	(125 714)	(125 714)	(516 310)	642 024
ENCAISSE (DETTE BANCAIRE), AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	-	125 714	125 714	642 024	-
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	650 511	\$ -	\$ -	\$ 125 714	\$ 642 024

CHOREO SYSTEMS INC.

Notes complémentaires

(L'information au 31 mars 1999 et pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998 n'est pas vérifiée.)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Elle est principalement engagée dans la vente de logiciels et de services de soutien connexes. Les états financiers consolidés englobent les comptes de Choreo Systems Inc. et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Choreo Systems Corporation, Interwork Technologies Inc. et Interwork Technologies Corporation.

2. POURSUITE DES ACTIVITÉS

Bien que les états financiers consolidés aient été dressés en fonction des principes comptables applicables à une entreprise en exploitation, des conditions et des événements défavorables jettent un doute sur la validité d'une telle hypothèse.

La Société a subi d'importantes pertes d'exploitation au cours des derniers exercices et son déficit accumulé s'établit actuellement à 3 227 289 \$ (2 700 357 \$ au 31 octobre 1998; 1 818 040 \$ au 31 octobre 1997). La continuité de la Société dépend en fin de compte du rétablissement de la rentabilité.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convient pas aux présents états financiers, des redressements devront alors être apportés à la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, à la perte déclarée et aux classements utilisés dans les bilans.

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables applicables à une entreprise en exploitation, ce qui suppose que la Société poursuivra ses activités pendant une période raisonnable et qu'elle sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des activités.

Le 12 février 1999, Burnt Sand Solutions Inc. a signé une lettre d'intention visant l'achat et la vente des actions émises et en circulation de Choreo Systems Inc. Le 2 mars 1999, Sea Change Corporation, une société non liée, a signé une lettre d'intention visant l'achat et la vente des actions émises et en circulation d'Interwork Technologies Inc. L'achat et la vente des actions susmentionnées sont assujettis aux conditions usuelles régissant l'achat d'actions. Le 3 juin 1999, l'opération conclue entre Interwork Technologies Inc. et Sea Change Corporation a été finalisée. Cet achat de la Société pourrait contribuer à modifier ou à atténuer les conditions et les événements défavorables décrits.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils englobent les conventions comptables importantes suivantes :

Stocks

Les stocks, qui comprennent des logiciels préemballés, sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti ou de la valeur de réalisation nette.

CHOREO SYSTEMS INC.

Notes complémentaires

(L'information au 31 mars 1999 et pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998 n'est pas vérifiée.)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif comme suit :

Matériel informatique	5 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Constatation des produits d'exploitation

Les produits tirés de la vente de produits sont constatés au moment de la livraison à condition qu'aucune incertitude majeure touchant les obligations ou les recouvrements n'existe. Les produits d'exploitation tirés de contrats d'entretien et de soutien sont reportés et comptabilisés proportionnellement au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits tirés des services de consultation sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Conversion de devises

Les comptes des filiales en propriété exclusive, qui sont considérées comme des filiales intégrées, et les comptes en devises ont été convertis en dollars canadiens au moyen de la méthode temporelle de conversion des devises. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur durant l'exercice sauf en ce qui concerne l'amortissement, qui est converti au même taux que les éléments d'actif correspondants. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les bénéfices de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges au cours de la période. Les estimations peuvent être utilisées, mais non exclusivement, dans la comptabilisation des créances douteuses, de l'amortissement ainsi que dans le calcul de la valeur de recouvrement nette de l'actif, des retours sur ventes, de l'obsolescence des stocks et des charges de restructuration.

CHOREO SYSTEMS INC.**Notes complémentaires**

(L'information au 31 mars 1999 et pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998 n'est pas vérifiée.)

4. IMMOBILISATIONS

31 mars 1999					
	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette
(non vérifié)					
Matériel informatique	437 465	\$	193 379	\$	244 086
Logiciels	205 737		173 504		32 233
Mobilier et agencements	187 229		99 562		87 667
Améliorations locatives	106 878		77 320		29 558
	937 309	\$	543 765	\$	393 544

31 octobre 1998					
	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette
Matériel informatique	844 390	\$	569 860	\$	274 530
Logiciels	204 419		161 569		42 850
Mobilier et agencements	267 518		163 474		104 044
Améliorations locatives	137 083		96 155		40 928
	1 453 410	\$	991 058	\$	462 352

31 octobre 1997					
	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette
Matériel informatique	710 337	\$	471 780	\$	238 557
Logiciels	265 206		123 922		141 284
Mobilier et agencements	175 455		129 844		45 611
Améliorations locatives	106 878		38 662		68 216
	1 257 876	\$	764 208	\$	493 668

5. DETTE BANCAIRE

Avant le 30 novembre 1998, la Société disposait d'une marge de crédit de 500 000 \$ garantie par une convention de garantie générale portant sur tous les éléments d'actif de la Société mis à part les biens immobiliers. La marge de crédit portait intérêt au taux de base de la banque et était remboursable sur demande. La marge de crédit a été annulée et remboursée en entier le 30 novembre 1998.

CHOREO SYSTEMS INC.**Notes complémentaires**

(L'information au 31 mars 1999 et pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998 n'est pas vérifiée.)

6. DETTE À LONG TERME

	31 mars 1999	31 octobre 1998	31 octobre 1997
	(non vérifié)		
Débeture convertible à intérêt payable mensuellement à terme échu au taux de 7,5 % et remboursable le 2 mai 2000, convertible au gré du porteur en actions ordinaires au taux de 1,00 \$ par action ordinaire et garantie par tous les biens personnels, immobiliers et intellectuels de la Société (Voir également la note 13.)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	\$	\$	\$

7. OBLIGATION EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

La Société a une obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition applicable à du matériel de bureau portant intérêt au taux de 10,49 % et remboursable jusqu'en août 2001 dont les paiements s'établissent comme suit :

	31 mars 1999	31 octobre 1998	31 octobre 1997
	(non vérifié)		
1998	- \$	- \$	27 441 \$
1999	27 441	27 441	27 441
2000	27 441	27 441	27 441
2001	11 434	22 868	22 868
	66 316	77 750	105 191
Moins : tranche en intérêts	(7 968)	(10 748)	(18 890)
	58 348	67 002	86 301
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(21 862)	(20 909)	(19 299)
Obligation à long terme	36 486	46 093	67 002
	\$	\$	\$

CHOREO SYSTEMS INC.**Notes complémentaires**

(L'information au 31 mars 1999 et pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998 n'est pas vérifiée.)

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série
Un nombre illimité d'actions ordinaires

	31 mars 1999 (non vérifié)		31 octobre 1998		31 octobre 1997
Émis					
2 397 105 actions ordinaires	2 115 750	\$	2 115 750	\$	2 115 750

Le 27 avril 1996, la Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime d'options d'achat d'actions ») dans le cadre duquel le conseil d'administration ou le comité de rémunération peut octroyer des options visant l'acquisition d'actions ordinaires selon les conditions établies par le conseil d'administration ou le comité de rémunération. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être réservées pour émission dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions s'établit à 520 000 actions. Au 31 mars 1999, 335 000 (352 500 au 31 octobre 1998) options avaient été octroyées. Le montant total pouvant être tiré de la levée de toutes les options en circulation s'établit à 335 000 options (352 500 \$ au 31 octobre 1998; 455 000 \$ au 31 octobre 1997), toutes les étant assorties d'un prix de 1,00 \$ par action et d'une période de levée expirant le 31 octobre 2003.

Le 15 mai 1996, la Société a émis 915 750 bons de souscription spéciaux en contrepartie d'un montant de 2 500 000 \$ avant les frais d'émission. Le produit net tiré par la Société de l'offre de bons de souscription spéciaux s'établissait à 2 166 293 \$ après déduction de la commission de l'agent fixée à 200 000 \$ et des frais de 133 707 \$ liés à l'offre de bons de souscription spéciaux. Le 31 janvier 1997, la totalité des bons de souscription spéciaux ont été convertis en 1 144 686 actions ordinaires dans une proportion de 1,25 action ordinaire par bon de souscription spécial. L'émission des actions ordinaires est comptabilisée après déduction de 298 772 \$ au titre des frais.

9. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	Périodes de cinq mois terminées les 31 mars		Exercices terminés les 31 octobre		
	1999 (non vérifié)	1998 (non vérifié)	1998	1997	1996
Débiteurs	214 133	\$ 639 078	\$ 308 166	\$ (52 804)	\$ (701 566)
Débiteurs non facturés	20 104	(237 307)	25 710	(50 059)	21 977
Stocks	(425 185)	(31 390)	220 599	(150 383)	-
Charges payées d'avance	21 839	(31 549)	13 632	60 144	(61 003)
Créditeurs et charges à payer	1 399 848	(281 250)	174 345	228 271	454 104
Produits reportés	25 530	(72 029)	(102 789)	(255 398)	87 412
	1 256 269	\$ (14 447)	\$ 639 663	\$ (220 229)	\$ (199 076)

CHOREO SYSTEMS INC.**Notes complémentaires**

(L'information au 31 mars 1999 et pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998 n'est pas vérifiée.)

10. PROVISION DE RESTRUCTURATION (NON VÉRIFIÉ)

Le 31 mars 1999, une provision de restructuration a été comptabilisée dans les charges à payer au titre des frais de sortie relativement à l'achat des actions de la Société par Burnt Sand Solutions Inc. et de la fermeture de certains bureaux.

Cette provision représente des frais impayés n'ayant aucun avantage économique futur compte tenu de l'entente de Burnt Sand Solutions et des frais impayés engagés précisément pour résilier la lettre d'intention mentionnée ci-dessus.

La provision comporte les éléments suivants :

Honoraires	120 000	\$
Indemnités de départ	260 000	
Engagements excédentaires au titre de baux	166 000	
Autre	21 000	
Provision de restructuration totale	567 000	\$

Les dépenses ont été attribuées aux salaires et avantages sociaux (260 000 \$) ainsi qu'aux charges d'exploitation et d'administration (307 000 \$) dans l'état des résultats.

11. ENGAGEMENTS (NON VÉRIFIÉ)

La Société s'est engagée de contrats de location-exploitation ayant diverses dates d'échéance en vue de la location de locaux et de matériel d'un montant global d'environ 542 000 \$. Les paiements annuels en vertu de ces engagements pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2000	300 000 \$
2001	131 000
2002	57 000
2003	32 000
2004	22 000

Le 30 décembre 1998, la Société a conclu une entente avec l'un de ses fournisseurs aux termes de laquelle elle s'engageait à acheter des biens d'une valeur totale de 750 000 \$ US. Cet engagement est ouvert et aucune date limite d'achat n'a été établie. L'engagement de la Société porte uniquement sur les commandes de produits assorties de conditions de paiement net à 60 jours à compter de la date de la vente par Interwork Technologies Inc.

CHOREO SYSTEMS INC.**Notes complémentaires**

(L'information au 31 mars 1999 et pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998 n'est pas vérifiée.)

12. IMPÔTS SUR LE REVENU (NON VÉRIFIÉ)

Au 31 mars 1999, la Société bénéficiait de reports de pertes lui permettant de réduire les impôts sur le revenu futurs dont les avantages n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers. Ces reports de pertes arrivent à échéance comme suit :

Date d'expiration	Canada	États-Unis
2003	209 000 \$	- \$
2004	588 000	-
2005	937 000	-
2006	583 000	-
2011	-	77 000
2012	-	157 000
	2 317 000 \$	234 000 \$

La Société a également accumulé des écarts temporaires représentant les déductions à des fins comptables excédant les déductions fiscales d'environ 547 000 \$ au 31 mars 1999 (652 000 \$ au 31 octobre 1998; 612 000 \$ au 31 octobre 1997). Les avantages rattachés à ces montants n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

De plus, la Société a signé une lettre d'intention en vue de vendre Interwork Technologies Inc., une filiale en propriété exclusive, ce qui se traduirait par un gain en capital d'environ 350 000 \$ qui n'a pas été comptabilisé dans le bilan.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société dispose d'un financement de 1 000 000 \$ sous forme de débentures convertibles. Ce financement est assuré par quatre financiers distincts, deux de ceux qui fournissent une tranche de 450 000 \$ sont des actionnaires de la Société et un qui fournit une tranche de 50 000 \$ de la dette est un administrateur de la Société. Voir la note 6 pour connaître les conditions de ce financement.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les bénéfices de la Société sont assujettis à un risque financier résultant des fluctuations des taux de change et de la volatilité de ces taux. La Société n'utilise pas pour le moment d'instruments dérivés pour couvrir le risque de devises; toutefois, le risque de devises est principalement limité au dollar US.

De plus, la Société est assujettie à un risque de crédit provenant de ses clients. La Société a mis en place des processus d'évaluation, d'approbation et de suivi de la solvabilité en vue d'atténuer le risque de crédit potentiel.

La valeur comptable des débiteurs et des créditeurs se rapproche de la juste valeur compte tenu de la durée jusqu'à l'échéance relativement brève de ces éléments. La valeur comptable de l'obligation à long terme se rapproche de la juste valeur marchande compte tenu de l'intention de la Société de maintenir sa dette et de la rembourser à l'échéance.

CHOREO SYSTEMS INC.

Notes complémentaires

(L'information au 31 mars 1999 et pour les périodes de cinq mois terminées les 31 mars 1999 et 1998 n'est pas vérifiée.)

15. INCERTITUDE RELIÉE AU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur le fonctionnement et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant. (non vérifié).

Rapport des vérificateurs

**Aux administrateurs de
Next Generation Solutions Inc.**

Nous avons vérifié les bilans de **Next Generation Solutions Inc.** au 31 mai 1999 et au 31 décembre 1998, ainsi que les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie pour la période de cinq mois terminée le 31 mai 1999 et la période du 27 mars 1998, date du début des activités, au 31 décembre 1998. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mai 1999 et au 31 décembre 1998, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de cinq mois terminée le 31 mai 1999 et la période du 27 mars 1998 au 31 décembre 1998 selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Le 20 juillet 1999

(à l'exception de la note 13, qui est datée du 24 septembre 1999)

Next Generation Solutions Inc.

Bilans

	31 mai 1999 \$	31 décembre 1998 \$
Actif		
Actif à court terme		
Comptes débiteurs	2 646 675	2 087 263
Autres éléments d'actif (note 3)	293 862	282 715
	2 940 537	2 369 978
Immobilisations (note 4)	424 483	415 354
	3 365 020	2 785 332
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 5)	423 096	440 119
Comptes créditeurs et charges	1 725 773	1 296 996
Impôts sur le revenu	8 000	—
Produits comptabilisés d'avance	672 208	522 999
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	70 692	70 692
Tranche à court terme des débentures (note 7)	468 333	135 000
	3 368 102	2 465 806
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	7 189	35 155
Débentures (note 7)	1 666 667	2 000 000
	5 041 958	4 500 961
Insuffisance de capital		
Capital-actions (note 8)	240	240
Déficit	(1 677 178)	(1 715 869)
	(1 676 938)	(1 715 629)
	3 365 020	2 785 332

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

(signé) James R. Yeates
JAMES R. YEATES, administrateur

(signé) Gerry Van Gaans
GERRY VAN GAANS, administrateur

Next Generation Solutions Inc.

Résultats et déficit

	Période du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 mai 1999 \$	Période du 27 mars 1998, date du début des activités, au 31 décembre 1998 \$
Produits		
Ventes de licences d'exploitation de logiciels	1 954 014	4 168 874
Maintenance de logiciels	776 979	1 238 168
Services de consultation et autres	1 784 655	2 407 212
	<u>4 515 648</u>	<u>7 814 254</u>
Coût des produits et services vendus		
Ventes de licences d'exploitation de logiciels	1 034 581	2 298 984
Maintenance de logiciels	488 878	768 416
Services de soutien et autres	734 022	553 978
	<u>2 257 481</u>	<u>3 621 378</u>
Bénéfice brut	<u>2 258 167</u>	<u>4 192 876</u>
Charges		
Salaires	1 253 740	2 609 292
Frais généraux et administratifs	304 035	556 770
Frais de commercialisation, de vente et de formation	235 061	366 811
	<u>1 792 836</u>	<u>3 532 873</u>
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	<u>465 331</u>	<u>660 003</u>
Intérêts (note 7)	102 804	180 449
Frais de commercialisation	285 255	387 903
Amortissement des immobilisations	30 581	47 520
Amortissement des contrats conclus avec des clients acquis (note 1)	—	1 760 000
	<u>418 640</u>	<u>2 375 872</u>
Bénéfice (perte) net(te) avant les impôts sur le revenu	46 691	(1 715 869)
Charges d'impôts sur le revenu	<u>8 000</u>	<u>—</u>
Bénéfice (perte) net(te) pour la période	38 691	(1 715 869)
Déficit au début de la période	<u>(1 715 869)</u>	<u>—</u>
Déficit à la fin de la période	<u>(1 677 178)</u>	<u>(1 715 869)</u>

Next Generation Solutions Inc.

Flux de trésorerie

	Période du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 mai 1999 \$	Période du 27 mars 1998, date du début des activités, au 31 décembre 1998 \$
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux)		
Activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) net(te) pour la période	38 691	(1 715 869)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	30 581	47 520
Amortissement des contrats conclus avec des clients acquis	—	1 760 000
	69 272	91 651
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	15 427	(650 115)
	84 699	(558 464)
Activités d'investissement		
Acquisition des éléments d'actif de Change Control Ltd. (note 1)	—	(303 000)
Nouvelles immobilisations	(39 710)	(42 874)
	(39 710)	(345 874)
Activités de financement		
Augmentation des débentures	—	510 000
Émission de capital-actions	—	240
Remboursements en vertu de contrats de location-acquisition	(27 966)	(46 021)
	(27 966)	464 219
Diminution (augmentation) nette de la dette bancaire	17 023	(440 119)
Dette bancaire au début de la période	(440 119)	—
Dette bancaire à la fin de la période	(423 096)	(440 119)

Next Generation Solutions Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mai 1999 et 31 décembre 1998

1 Constitution de la société

La société a été constituée dans le but de vendre des produits destinés à des centres de service à la clientèle et d'offrir des services de consultation permettant d'installer et de configurer des systèmes destinés à des centres de service à la clientèle, ainsi que d'en assurer la maintenance et de fournir le soutien technique nécessaire. En outre, la société met à la disposition de ses clients des conseillers techniques qui s'occupent d'intégration de systèmes, de la mise au point de logiciels personnalisés, de l'élaboration d'architectures d'applications et d'évaluation des infrastructures en place.

La société a été constituée le 28 janvier 1998 sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et elle a commencé ses activités le 27 mars 1998 après avoir acquis l'actif de Change Control Ltd. (« CCL »).

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. La juste valeur marchande de l'actif acquis et du passif pris en charge se résume à ce qui suit :

	\$
Actif net acquis, à la juste valeur marchande	
Actif à court terme acquis	868 086
Immobilisations acquises	420 000
Contrats conclus avec des clients	1 760 000
Passif pris en charge	<u>(1 120 086)</u>
	<u>1 928 000</u>
Total de la contrepartie	
Espèces	33 000
Billets	125 000
Déventures	1 500 000
Frais d'acquisition	<u>270 000</u>
	<u>1 928 000</u>

Au moment de la répartition du prix d'achat associé avec l'acquisition de CCL survenue le 27 mars 1998, la direction a procédé à un examen exhaustif de l'ensemble des éléments de la société, dont le flux de trésorerie futur estimatif lié aux contrats conclus avec des clients et aux activités visés par l'acquisition. À la suite de cet examen, la direction a déterminé que la durée résiduelle moyenne estimative des contrats conclus avec des clients acquis s'établissait à neuf mois. Par conséquent, le coût des contrats conclus avec des clients a été entièrement amorti au cours de la période terminée le 31 décembre 1998.

Next Generation Solutions Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mai 1999 et 31 décembre 1998

2 Résumé des principales conventions comptables

Constatation des produits

Les produits provenant des licences d'exploitation de logiciels et dont le recouvrement est jugé probable sont généralement constatés une fois la livraison effectuée, à condition que l'acceptation par le client ne dépende pas de l'exécution d'autres obligations importantes incombant au fournisseur. Les coûts associés à des obligations importantes incombant au fournisseur sont inscrits à titre de charges à payer.

Les produits provenant des contrats de maintenance et de soutien technique aux termes desquels la société fournit des services de soutien technique de premier niveau sont constatés proportionnellement à la durée du contrat. Les revenus provenant des contrats de maintenance et de soutien technique aux termes desquels le fournisseur assure la prestation de l'ensemble des services de soutien technique sont constatés au même moment que les produits provenant des licences d'exploitation de logiciel. Les coûts connexes sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les produits provenant des services de consultation et de formation sont constatés proportionnellement à la durée du contrat. Les coûts connexes sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon les taux et les méthodes suivants :

Matériel informatique	amortissement dégressif à 30 %
Mobilier et agencements	amortissement dégressif à 20 %

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et les renseignements fournis quant aux éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Next Generation Solutions Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mai 1999 et 31 décembre 1998

3 Autres éléments d'actif

	31 mai 1999 \$	31 décembre 1998 \$
Charges payées d'avance	231 777	262 313
Autres	62 085	20 402
	<u>293 862</u>	<u>282 715</u>

Les charges payées d'avance comprennent un montant de 135 107 \$ (231 612 \$ en 1998) au titre des frais payés à un fournisseur de logiciels pour obtenir le droit de commercialiser et de vendre ses logiciels. Ce montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat. Il aura été entièrement amorti d'ici le 31 décembre 1999.

4 Immobilisations

			31 mai 1999	31 décembre 1998
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	404 334	61 226	343 108	327 724
Mobilier et agencements	98 250	16 875	81 375	87 630
	<u>502 584</u>	<u>78 101</u>	<u>424 483</u>	<u>415 354</u>

5 Dette bancaire

La société dispose d'une facilité de crédit d'exploitation à vue renouvelable, dont la limite autorisée a été fixée à 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,5 %. Comme garantie du remboursement de cette facilité, la société a conclu avec sa banque un accord de sûreté générale grevant l'ensemble des éléments d'actif de la société. En outre, un actionnaire de la société a donné une garantie personnelle d'un montant de 250 000 \$.

Next Generation Solutions Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mai 1999 et 31 décembre 1998

6 Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Les contrats de location-acquisition portent intérêt à un taux moyen pondéré d'environ 7,6 % (7,4 % en 1998) et ils prennent fin à différentes dates d'ici le 30 avril 2002.

Les paiements futurs exigibles en vertu de contrats de location-acquisition pour les exercices se terminant le 31 décembre s'établissent comme suit :

	\$
1999	43 747
2000	33 266
2001	4 059
2002	1 126
	82 198
Moins : montant correspondant aux intérêts	4 317
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	77 881
Tranche à court terme	70 692
	7 189

7 Débentures

A. Débenture de RoyNat Capital Inc.

Une débenture portant intérêt à un taux annuel de 10 % est due à un actionnaire. Les intérêts sont payables mensuellement.

Les remboursements de capital exigibles pour les exercices se terminant le 31 décembre s'établissent comme suit :

	\$
1999	135 000
2000	250 000
2001	500 000
2002	750 000
	1 635 000
Moins : tranche à court terme au 31 mai 1999	385 000
	1 250 000

Next Generation Solutions Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mai 1999 et 31 décembre 1998

B. Débenture de la Banque de développement du Canada

Une débenture portant intérêt à un taux annuel de 10 % est due à un actionnaire. Les intérêts sont payables mensuellement.

Les remboursements de capital exigibles pour les exercices se terminant le 31 décembre s'établissent comme suit :

	\$
2000	83 333
2001	166 667
2002	<u>250 000</u>
	500 000
Moins : tranche à court terme au 31 mai 1999	<u>83 333</u>
	<u>416 667</u>

Les intérêts débiteurs se rapportant à ces débentures se chiffrent à 89 019 \$ (160 128 \$ en 1998) pour la période terminée le 31 mai 1999. De ce montant, une tranche de 44 496 \$ (110 128 \$ en 1998) a été prise en compte dans le poste « Comptes créditeurs et charges ».

Comme garantie du remboursement de ces débentures, la société a conclu au profit des porteurs un accord de sûreté générale grevant l'ensemble des éléments d'actif de la société. Cet accord est subordonné à l'accord conclu avec la banque.

8 Capital-actions

A. Le capital-actions se compose de ce qui suit :

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires

Émis et en circulation

	31 mai 1999	31 décembre 1998
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
910 000 actions ordinaires	<u>240</u>	<u>240</u>

Next Generation Solutions Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mai 1999 et 31 décembre 1998

- B. Les options d'achat d'actions accordées au cours de la période terminée le 31 décembre 1998, qui demeurent en cours au 31 mai 1999, sont les suivantes :

<u>Date d'expiration</u>	<u>Prix de levée</u> \$	<u>Nombre</u> <u>d'options</u>
30 avril 2001	2,00	35 000

Ces options ont été annulées le 1^{er} juin 1999

9 Engagements

La société a conclu des contrats de location relativement à des locaux dont la durée varie sans excéder cinq ans. Pour chacun des cinq prochains exercices se terminant le 31 décembre, l'ensemble des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation s'établit comme suit :

	\$
1999	129 614
2000	90 052
2001	80 875
2002	80 875
2003	35 266
	<u>416 682</u>

10 Instruments financiers

Juste valeur

Au 31 mai 1999, la juste valeur des comptes débiteurs, de la dette bancaire, des comptes créditeurs et des charges, ainsi que des impôts sur le revenu et des obligations découlant de contrats de location-exploitation se rapproche de la valeur comptable.

La juste valeur des débentures ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, étant donné qu'il s'agit de titres négociés entre des parties avec liens de dépendance.

Next Generation Solutions Inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mai 1999 et 31 décembre 1998

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel la société est exposée se résume à ce qui suit :

Comptes débiteurs	ne portent pas intérêt
Dette bancaire	taux d'intérêt variable (se reporter également à la note 5)
Déventures	taux d'intérêt fixe (se reporter également à la note 7)
Obligations découlant de contrats de location acquisition	divers taux d'intérêt (se reporter également à la note 6)
Comptes créditeurs et charges	ne portent pas intérêt

11 Dépendance économique

La société tire 60 % (59 % en 1998) de ses produits de logiciels livrés par deux fournisseurs. La société est économiquement dépendante de ces deux sociétés en ce qui a trait à la poursuite des activités relatives à la commercialisation de leurs logiciels.

12 Incertitude relative au problème à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la société d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

13 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 6 juillet 1999, la limite autorisée de la facilité de crédit d'exploitation consentie à la société a été majorée pour être fixée à 1 000 000 \$.

Le 29 juillet 1999, Burnt Sands Solutions Inc. a acquis la totalité des actions en circulation de la société et elle a procédé au rachat des déventures.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 2 mai 2000

Le texte qui précède, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus selon les exigences de la Partie IX de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), de la Partie VIII de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta), de la Partie XI de la loi intitulée *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), de la Partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba) et de la Partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de leurs règlements respectifs. Aux fins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, avec le complément du dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

Le président du conseil
et chef de la direction

(signé) JAMES E. YEATES

Le vice-président des finances et
chef des finances

(signé) GERRY VAN GAANS

Au nom du conseil d'administration

(signé) TERRY M. HOLLAND
Administrateur

(signé) SAMUEL »ZNAIMER●
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 2 mai 2000

Au meilleur de notre connaissance, information et croyance, le texte qui précède, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus selon les exigences de la Partie IX de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), de la Partie VIII de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta), de la Partie XI de la loi intitulée *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), de la Partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba) et de la Partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de leurs règlements respectifs. Aux fins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, avec le complément du dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

GOEPEL McDERMID INC.

YORKTON VALEURS MOBILIÈRES INC.

Par : (signé) Brian K. Begert

Par : (signé) Peter Hoffman

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

Par : (signé) Daniel J. Daviau

Par : (signé) Jill D. Leversage

La liste qui suit contient le nom de chaque personne physique ou morale qui dispose d'une participation, directe ou indirecte, d'au moins 5 % dans le capital de :

GOEPEL McDERMID INC. :	propriété de K.A. Shields, D.E. Roberts, R.E.T. Goepel, N. Dargan, K.N. Aune, G.M Medland, I.S. Brown, J.B. van Koll, M. Hagerman, R.L. Sakkal et T.A. Raidl.
------------------------	---

YORKTON VALEURS MOBILIÈRES INC. :	propriété de G. Scott Paterson et Yorkton Holdings Limited.
-----------------------------------	---

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. :	filiale en propriété exclusive d'une banque canadienne.
------------------------------	---

RBC VALEURS MOBILIÈRES INC. :	filiale en propriété exclusive indirecte d'une banque canadienne.
-------------------------------	---